

**ANGEL OF BEAUTY**  
Coiffure et esthétique à domicile  
**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES**  
Applicable à compter du 1er Janvier 2023

**Article 1 – Présentation**

- Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de toutes prestations de services, tout produits et matériels proposés par l'entreprise dont la dénomination officielle (Raison sociale et nom commercial) auprès de l'administration est "Angel Of Beaut'y " (Ci-après dénommée « La prestataire ») à des clients (Ci-après dénommé « Le/La client(e) »). Cette entreprise est représentée par sa gérante Madame Wirtz Jennifer, titulaire d'un CAP coiffure mixte, d'un BP coiffure styliste visagiste mixte, d'un CAP esthétique, d'un label qualité certifiant un parcours d'excellence, plusieurs fois gagnante au France Concours Esthétique international et titulaire de nombreux certificats suite à des formations supplémentaires pour des spécialisations coiffure et esthétique. Cette entreprise est déclarée sous le numéro SIRET 52063680400038.  
La prestataire réalise les prestations de services dans le respect des lois régissant la profession de coiffeur et d'esthéticienne.

**Article 2 – Acceptation des conditions**

- Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant tout commencement d'une réalisation de prestation ou avant tout achat de produits ou matériels auprès de la prestataire.  
Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

**Article 3 – Déplacements**

- La prestataire se réserve le droit de refuser le déplacement dans certaines conditions. Si ce dernier est accepté par la prestataire, le déplacement sera facturé en kilomètres aller et retour, ainsi que les frais de péage et de stationnement s'il y a lieu.

#### Article 4 – Prise de rendez-vous

- 

Le client s'engage à contacter (Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h) par téléphone au 06.65.28.03.04 ou par mail à l'adresse [angelofbeauty33@gmail.com](mailto:angelofbeauty33@gmail.com) la prestataire pour toute prise de rendez-vous de prestations de services.

L'agenda de la prestataire, le devis ou la facture justifient une preuve d'accord pour un rendez-vous.

Il est de la responsabilité du client d'informer la prestataire, lors de la prise de rendez-vous, des informations connues sur les réactions, allergies ou maladies du client recevant les soins capillaires et/ou esthétique.

Toutes informations, recueillies par la prestataire, susceptibles de porter préjudices à l'une ou l'autre des deux parties, entrainera un report ou une annulation d'exécution de la prestation. Cependant, la prestataire décline toute responsabilité en cas d'allergies, de réactions cutanées ou tout autre problème de santé survenant suite à l'utilisation des produits ou des services fournis.

#### Article 5 – Lieu de rendez-vous

- 

Le client s'engage à être présent à son domicile à l'heure convenue du rendez-vous.

D'une part, la prestataire, se rendra sur le lieu de rendez-vous avec son matériel professionnel qui est désinfecté après chaque client, ses produits destinés uniquement aux professionnels, le linge propre ainsi que les documents administratifs nécessaires. D'autre part, le client, s'engage à fournir un espace suffisant afin d'assurer les prestations, d'un point d'eau (Chaude et froide), d'une chaise, d'une table, ainsi qu'un accès à une source de courant électrique, sans déduction de prix sur les prestations fournies par la prestataire.

Le client assurera le nettoyage du lieu de la prestation ainsi que l'élimination des déchets.

Lors de la commande il sera convenu entre le client et la prestataire, la date et l'heure et le lieu de la livraison du produit ou du matériel.

#### Article 6 – Devis et factures

- 

Un devis est réalisé, gratuitement, uniquement à la demande du client. Le

devis est valable 1 mois à compter de sa date d'émission.

Une facture est réalisée, gratuitement, uniquement à la demande du client.

### Article 7 – Rétractation ou annulation

- 

Pour cause d'imprévu, la prestataire peut annuler un rendez-vous (Prestation de services) sans délai. Elle vous proposera d'autres créneaux horaires.

Le client peut également annuler un rendez-vous (Prestation de service) au plus tard 48 heures avant l'heure prévue du rendez-vous (hors événementiel), en informant uniquement par téléphone, la prestataire. Ce délai n'étant pas respecté ou le client ne se trouvant pas sur le lieu de rendez-vous à l'heure dite, fera l'objet d'une facturation de 50% du montant total des prestations qui devaient être effectuées.

Le client peut également annuler un rendez-vous événementiel comportant un contrat (Mariage, baptême, communion, anniversaire ou shooting photo) à tout moment et devra régler 50% du restant dû de la somme du devis après acompte. L'acompte déjà versé ne sera pas restitué.

### Article 8 – Tarifs et règlements

- 

Les tarifs sont exprimés en euros TTC (TVA non applicable art.293B du CGI). La prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis ni avenant.

Le client, faisant déplacer la prestataire pour plusieurs personnes se trouvant sur un même lieu de rendez-vous ne pourra prétendre à aucun avantage financier.

Le règlement d'une prestation ou d'un achat de produits ou matériels s'effectue le jour du rendez-vous (Sauf exception concernant les prestations événementielles, voir l'article 9). Il s'effectue en espèces, par virement bancaire ou en chèque à l'ordre de Mme Wirtz Jennifer. Pour les clients sous tutelle ou curatelle, le règlement en virement bancaire est accepté.

Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par la prestataire.

En cas de retard de paiement (y compris les chèques sans provision et les faux billets), sans obligation de la part de la prestataire d'effectuer un rappel, une indemnité forfaitaire de 50 euros sera réclamée au client, à cela s'ajoutera un taux de pénalité de retard de 10% pour chaque mois de retard.

## Article 9 – Prestations événementielles

- Les prestations réalisées à l'occasion d'un mariage, d'un baptême, d'une communion, d'un anniversaire ou d'un shooting photo sont soumises à un contrat (Disponible auprès de la prestataire).
- L'acceptation du contrat sera effective seulement après signature du client, précédé des mentions « Lu et approuvé » et « Bon pour accord » à réception du contrat par mail à l'adresse suivante : [angelofbeauty33@gmail.com](mailto:angelofbeauty33@gmail.com) ; par le réseau social WhatsApp, par voie postale à l'adresse du siège ; ou remis en main propre. A ce contrat, doit être joint en espèce, par virement bancaire ou en chèque à l'ordre de Mme Wirtz Jennifer le versement d'un acompte non remboursable à hauteur de 30% du montant total des prestations choisies par le client et certifie la réservation de la date du rendez-vous du jour J.
- Consultation préliminaire : avant le mariage, un rendez-vous de consultation (rendez-vous téléphonique) sera organisé entre la prestataire et la cliente afin de discuter des attentes, des préférences et des détails relatifs aux services demandés. Cette consultation permettra d'établir un plan personnalisé pour répondre aux besoins de la cliente et de garantir sa satisfaction le jour du mariage.  
Les essais seront à régler le jour du rendez-vous (essais concluants ou non), il s'agit de 50% du montant restant. Le solde sera réglé le jour J. Il est de la responsabilité de la cliente de prendre un nouveau rendez-vous pour un essai supplémentaire (si besoin) qui sera facturé au prix indiqué sur mon site internet : [www.angel-of-beauty.fr](http://www.angel-of-beauty.fr)
- Les plannings du jour J seront établis en fonction des heures de cérémonies et du nombre de personnes à coiffer et à maquiller ainsi que du temps de trajet.
- En cas d'absence ou d'indisponibilité de la prestataire, celle-ci vous proposera des noms d'entreprises que vous pourrez contacter. La prestataire ne sera pas tenue responsable du travail effectué par l'entreprise remplaçante.
- Un seul essai de coiffure et un seul essai de maquillage sont compris dans tous les forfaits. Toute demande d'essai supplémentaire sera facturée au

tarif indiqué sur mon site internet : [www.angel-of-beauty.fr](http://www.angel-of-beauty.fr)

Tout essai est dû et non remboursable.

- -"Le forfait classique" à une durée de 3 heures pour l'essai,  
-"Le forfait excellence" à une durée de 3 heures pour l'essai et un deuxième rendez-vous sera nécessaire afin de réaliser le soin visage d'1 heure.  
-"Le forfait Princesse " à une durée de 3 heures pour l'essai et un deuxième rendez-vous sera nécessaire pour la réalisation d'une extension de cils d'une durée de 3 à 4 heures.

- L'essai sera effectué au domicile du client ou sur le lieu de cérémonie. Lors de l'essai, une coiffure et un maquillage devront être validés par le client, et seront semblables à la réalisation effectuée par la prestataire le jour J, sous réserve de légères modifications, lesquelles ne pourront en aucun cas donner lieu à une réclamation de la part du client.

- Les tarifs sont susceptibles d'augmenter d'une année à l'autre.

Tous les articles de ces conditions générales de vente s'appliquent aux prestations événementielles.

Les futurs(es) mariés(es) s'engagent à fournir des boissons (eau, etc. ...) à la prestataire pendant sa présence pour l'essai et le jour J.

### Article 10 – Limite de responsabilité

- La prestataire, intervenant au domicile du client, ne pourra être tenue pour responsable des dégâts directs ou indirects, matériels ou immatériels et ce pour quelque raison que ce soit. Le client devra prendre toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde et la protection de ses données et affaires personnelles. Dans le cas où le client dégraderait le matériel de la prestataire, le client devra indemniser la prestataire de toutes conséquences directes ou indirectes.

### Article 11 – Données personnelles

- Lors du premier rendez-vous, une fiche est établie avec les coordonnées du client, les dates d'interventions et la nature des prestations effectuées ou produits et matériels vendus. Son but premier est d'assurer un suivi pour chaque client de l'entreprise.

La prestataire s'engage à maintenir confidentielles les données personnelles de cette fiche client. La prestataire s'engage à ne pas les transférer à d'autres sociétés ou organismes.

Au bout de 2 ans, sans aucun nouveau rendez-vous ou nouvel achat de la part du client, ses données personnelles seront supprimées avec tout le suivi des prestations effectuées.

### Article 12 – Droit à l'image

- Sauf refus express, le client autorise la prestataire à prendre des photographies avant et après intervention et à les utiliser dans le but de promouvoir son activité et son entreprise.  
La prestataire s'engage à ne pas divulguer les coordonnées de la personne photographiée.

### Article 13 – Modification

- L'entreprise se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et sans préavis ni avenant au contrat.

### Article 14 – Litiges

- En cas de litige découlant du présent contrat, les parties s'engagent à tenter de le résoudre à l'amiable. À défaut de résolution amiable, les parties conviennent de recourir à la médiation avant de saisir les tribunaux. Les frais liés à la médiation seront partagés de manière équitable entre les parties.

*Médiateur -consommation-smp*

24 rue Albert de Mun

33000 Bordeaux

<https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

FIN